

Convention des Nations unies contre la corruption : Le Gabon dans le top 30 mondial

Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

L'OFFICE des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) vient de rendre publics les résultats de l'examen-pays de l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption.

Il ressort de ce rapport que le Gabon se situe parmi les trois pays africains les plus réformateurs avec l'Algérie et le Maroc et figure dans le top 30 mondial sur 165 États.

Entre 2014 et 2015, le Gabon s'est soumis à un examen de l'application de

la Convention des Nations unies contre la corruption (ou Convention de Mérida), conformément à ses engagements. Le gouvernement avait déposé auprès du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies son instrument de ratification de la Convention le 1er octobre 2007.

Le processus d'examen (1er cycle) a été conduit au Gabon par la Sierra Leone et le Laos, désignés comme examinateurs par l'ONUDC. A son tour, le Gabon a été examinateur du Lesotho et du Botswana avant de se voir confier le dossier de la Grèce et de l'Écosse.



Photo : DR

« Le processus vise à recenser les problèmes et les bonnes pratiques et d'examiner les besoins d'assistance technique pour veiller à la bonne application de la Convention », a indiqué le président de la Commis-

Dieudonné Odounga Awassi, président de la Commission nationale contre l'enrichissement illicite.

sion nationale de Lutte contre l'enrichissement illicite.

Selon Dieudonné Odounga Awassi, les efforts du Gabon en matière de lutte contre la corruption se trouvent donc récompensés, aujourd'hui, malgré les nombreux scandales antérieurs. En effet, entre 2006 et 2012, 600 milliards ont été frauduleusement payés aux fournisseurs par l'Etat selon la Direction générale du budget et des finances publiques (DGBFIP), alors que plus de la moitié du budget du Gabon a disparu dans la nature (lequel s'élevait à 2760 milliards de francs CFA) sur la même période.